



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 06/2022

Arrêté d'imposition communal pour l'année 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du mardi 6 septembre 2022 avec M. le Municipal Nicolas Ray, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Monsieur Ray pour sa disponibilité et ses réponses.

1. Remarque préliminaire

Parmi les décisions qui relèvent du Conseil communal, l'arrêté d'imposition représente certainement, avec le budget, l'une des décisions les plus importantes prises chaque année. En effet, par le taux d'imposition, c'est le niveau général de prélèvement d'argent privé auprès de chaque contribuable de notre commune qui est défini. Les recettes ainsi fixées représentent un peu plus de la moitié des recettes globales de la commune.

2. Examen du préavis

La Municipalité propose le statu quo pour l'année fiscale 2023 en maintenant le taux actuel à 64 cts.

Malgré des comptes 2021 excédentaires, pour des raisons exceptionnelles expliquées dans notre rapport sur les comptes 2021, les années à venir seront un défi financier de taille pour notre commune. En effet, nous avons encore de gros investissements à venir, telle que la nouvelle école du Bix à Le Muids.

La Municipalité a à plusieurs reprises évoqué sa stratégie de ne pas recourir à une hausse des impôts communaux pour la législature 2021-2026.

Pour cette raison, la commission des finances est favorable au maintien du taux d'impôt actuel, afin de prévoir les coûts futurs de la nouvelle école.

3. Amendements

Aucun

4. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 06/2022 relatif à l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité.

Arzier-Le Muids, le 6 septembre 2022

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER
Excusé

Flavio BOSCARDIN

Pascal VOUTAT

Frédéric GUILLOUD

Didier HERMANN
Rapporteur